

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 20 SEP. 2007

FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'INRA - Centre de COLMAR pour l'organisation d'un colloque sur le thème du retour au sol des produits résiduels organiques,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 96667, nature 65731, fonction 93 du budget départemental,
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Institut Franco-Allemand de Recherches de Saint-Louis pour l'organisation d'un congrès sur le thème du stockage de l'énergie,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER